

A Pleugueneuc, le 14 septembre 2021

Chers parents,

Comme vous le savez, le portail famille (gestion des inscriptions pour les repas et la garderie du soir) est opérationnel depuis la rentrée.

Il nous est apparu important de dresser un premier bilan. Pour une très grande majorité d'entre vous, cela fonctionne bien. Nous tenons à synthétiser les principales questions qui peuvent se poser.

## 1- Délai de réservation

Pour rappel, les réservations pour les repas et la garderie du soir (la garderie du matin n'est pas concernée) doivent se faire le **mardi avant 17 heures pour toute la semaine suivante, via le portail.**

**Exemple** : réservation possible pour les activités du lundi 20 au vendredi 24 septembre 2021, au plus tard le mardi 14 septembre 2021 à 17 heures.

Sur votre compte,

Espace famille – Planning des activités – Réservations – enfant (s) concerné (s) - activités

Passé ce délai (pour rappel, votre demande doit être effectuée le mardi avant 17 heures pour toute la semaine suivante), votre demande sera alors refusée.

Après cette date limite, si vous rencontrez une difficulté, vous pourrez contacter par téléphone le secrétariat de mairie. **Cette démarche doit rester exceptionnelle bien entendu et devra être justifiée ensuite par l'envoi d'un écrit (courriel).**

NB : certains pensent avoir réservé les activités pour l'année complète. Nous vous remercions de bien vouloir vérifier le planning des activités sur votre espace famille (une coche verte doit apparaître sur l'activité réservée comme ci-dessous).

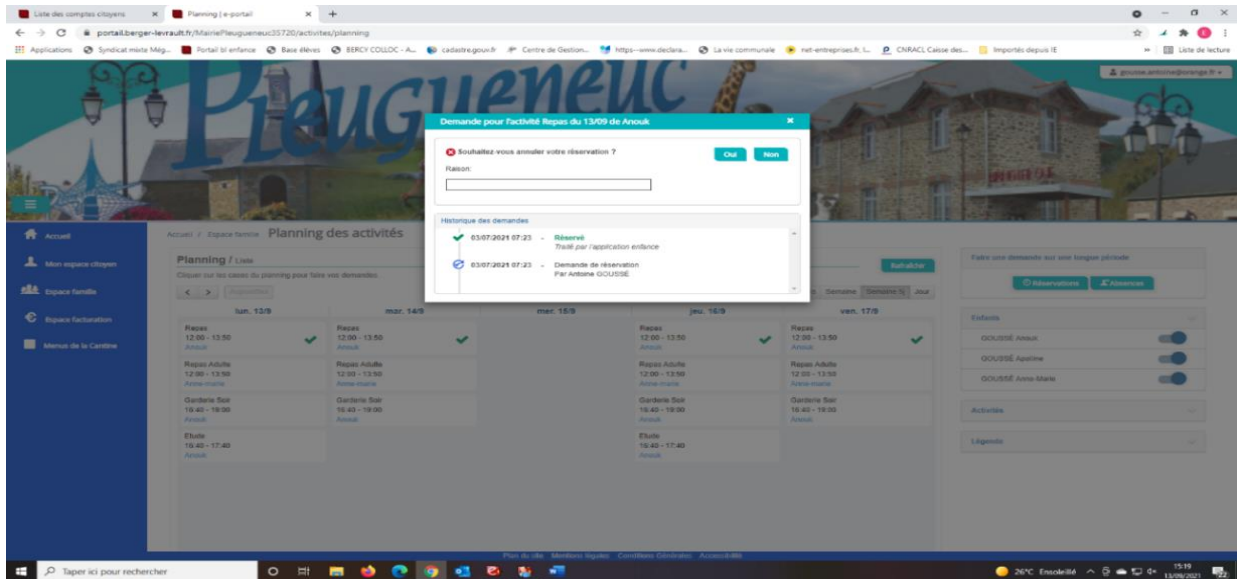
The screenshot shows the 'Planning des activités' page on the Pleugueneuc website. The main content area displays a calendar for the week of September 13-19, 2021. The calendar is organized by day, with columns for 'jun. 13/9', 'mar. 14/9', 'mer. 15/9', 'jeu. 16/9', and 'ven. 17/9'. Each day's column lists activities with their respective times and a green checkmark indicating a reservation. The activities listed are: 'Repas' (12:00-13:30), 'Repas Adulte' (12:00-13:30), 'Garderie Soir' (16:40-19:00), and 'Ecole' (16:40-17:40). A sidebar on the right allows filtering by 'Entants' (GOUÏSSE Anouk, GOUÏSSE Aeliane, GOUÏSSE Aime-Marie) and 'Activités'. The top banner features the Pleugueneuc logo and a giraffe illustration.

## 2- Annulation des repas et de la garderie du soir

L'annulation est possible via le portail famille la veille avant 12 heures.

Dans ce cas, lorsque vous êtes sur le planning des activités, vous devez sélectionner l'activité à annuler (clic sur l'onglet puis demande d'annulation). Attention, pour les activités du lundi, cette demande

d'annulation doit se faire au plus tard le vendredi précédant avant 12 heures (les samedi et dimanche ne sont pas pris en compte).



Pour rappel, si la demande d'annulation n'est pas effectuée dans les délais impartis, le repas sera alors facturé.

### **3- Cas particuliers : enfants malades**

Bien évidemment, il n'est pas possible d'anticiper l'absence pour maladie.

Dans ce cas, il faut prévenir le secrétariat de mairie avant 9h30 au 02.99.69.40.47

ou par mail : [mairiepleugueneuc@wanadoo.fr](mailto:mairiepleugueneuc@wanadoo.fr)

Très souvent, vous prévenez l'école ou l'enseignant par mail. Vous pouvez mettre également la mairie en copie ; nous prendrons en compte cette information.

### **4- Sortie après l'étude surveillée**

Pour les enfants qui ne restent pas à la garderie après l'étude, les parents devront récupérer leur enfant dès 17h40, près de la salle n°1 à l'accueil de loisirs. **Merci de respecter l'horaire de sortie (17h40).**

### **5- Prélèvement**

Pour les parents qui ont opté pour un paiement par prélèvement, et pour votre information, ce dernier est programmé le 10 du mois. Les repas et la garderie du mois de septembre seront ainsi prélevés le 10 octobre prochain.

### **6- Règlement périscolaire juillet 2021**

Les enveloppes ont été déposées dans le cartable de votre aîné le jour de la rentrée. Merci de bien vouloir remettre le règlement de la cantine et de la garderie dans les meilleurs délais (boîte aux lettres de l'école ou de la mairie) afin de clôturer les régies.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces informations,

Bien cordialement,

Le Maire, Loïc Régeard